

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 16 septembre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire

**Présents** : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Myriam COLLET, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Gérard ROY, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Votants : 27

Éric LARDENOIS	donne pouvoir à	Catherine VIGNON
Valérie RAVAUX	donne pouvoir à	Catherine VIGNON
Murielle STOUFF	donne pouvoir à	Hélène LE BERRE
Jean-Luc MASSON	donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT
Cécile BAUDOUX	donne pouvoir à	Jérôme COLIN

**Absents excusés** : Eric LARDENOIS, Valérie RAVAUX, Murielle STOUFF, Jean-Luc MASSON, Cécile BAUDOUX  
**Secrétaire de séance** : Annie DAYET

La séance est ouverte à 19h32

Afin de respecter le caractère public des débats, la séance est retransmise en direct et en audio via un lien qui a été diffusé sur le site internet, la page Facebook et le panneau lumineux.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux constatant 22 présents, 5 absences excusées ayant donné pouvoir.

Il est rappelé les points à l'ordre du jour.

**Proposition d'ajout de 1 point à l'ordre du jour.**

Demande de protection fonctionnelle pour Madame le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0,**  
**ACCEPTE l'ajout à l'ordre du jour de ce point.**

Hommage est rendu à Anne-Lise MOLINA et tenue d'une minute de silence.

**I. Informations diverses**

- Information sur la modification des horaires d'ouverture de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> octobre.
- Remerciements du cercle de l'amitié pour le versement de la subvention de fonctionnement pour 2021.
- Information sur la réception de plusieurs rapports d'activité 2020 d'organismes extérieurs (ALEC01, SDIS, CNFPT, SEMCODA). Ils sont disponibles en mairie.
- Point sur les effectifs scolaires de la rentrée 2021/2022

## **II. Approbation du procès-verbal de la séance 30 juin 2021**

Demande de correction d'une coquille dans un nom.

Adopté à l'unanimité

## **III. Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)**

- Signature d'un marché de prestation de nettoyage pour les locaux de l'école Jacques FERT
- Signature d'un marché de prestation de nettoyage pour les locaux de l'école du BRET
- Achat et renouvellement de concession et place de columbarium
- Signature d'un bail d'habitation pour un logement dans le bâtiment de la mairie.
- Signature d'un bail de location d'un bâtiment à l'association les Lucioles.
- Signature d'un marché d'acquisition de 2 caméras mobiles de vidéoprotection

## **IV. Délibérations**

1. **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** la modification des statuts.
2. **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS (ECOLE MATERNELLE DU BRET)**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire de l'école maternelle sur 4 jours.
3. **CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE COMMANDE PUBLIQUE**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** l'adhésion et la signature de la convention relative à la création du service commun.
4. **CONVENTION DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ARRÊT DE BUS DU VIADUC**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** la signature de la convention.
5. **CONVENTION DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS ZI DES GENETS**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** la signature de la convention.
6. **CONVENTION DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS ZI DES GARENNES**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**APPROUVE** la signature de la convention.
7. **APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**ADOPTE** le tableau des effectifs
8. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 (MAJORITE des suffrages exprimés),**  
**ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association MJC le trait d'Union.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 septembre 2021**

**9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES - CHEMIN DES VARENNES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

**10. GARANTIES D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 19, CONTRE : 2, ABSTENTIONS : 6 (MAJORITE des suffrages exprimés),**  
**ACCORDE** les garanties de la Commune aux emprunts souscrits par ALLIADE Habitat.

**11. DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**ADOpte** la décision modificative.

**12. LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),**  
**LIMITE** l'exonération de deux ans de la taxe foncière à 40% de la base imposable.

**13. COLLEGE ET GYMNASE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS - MISE EN ŒUVRE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 26, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (MAJORITE des suffrages exprimés),**  
**ACCePTE** la mise en œuvre de mesures compensatoires et **AUTORISE** la signature de la convention.

**14. DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, auquel Madame le Maire ne prend pas part et dont le résultat est le suivant :  
**POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 (MAJORITE des suffrages exprimés),**  
**ACCORDE** la protection fonctionnelle à Madame le Maire.

**V- Questions diverses**

- Précision sur la prochaine date du conseil municipal qui devrait se tenir le 16 novembre afin d'organiser préalablement une commission générale sur la modification du PLU.
- Point sur la sécurisation de la voirie de Veissieux le bas après discussion avec les services départementaux.

**Séance levée à 20h34**

**Vu par Nous, Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),  
pour être affiché le 21 septembre 2021 à la porte de la Mairie**

